

Lettre des conseillers

Édition spéciale Bureau communautaire du 18 mai
CRISE SANITAIRE COVID-19

BRÈVE Une formation hybride et transitoire pour le Conseil communautaire

L'installation des 110 conseils municipaux élus dans leur intégralité au 15 mars dernier a eu lieu entre les 18 mai, date fixée par le gouvernement pour la prise de fonction des nouveaux élus, et le 28 mai.

Cette installation a pour conséquence directe une modification de la composition de l'organe délibérant de notre collectivité.

Jusqu'au second tour de scrutin qui doit avoir lieu le 28 juin prochain, le Conseil communautaire fonctionnera donc dans une forme hybride et transitoire, c'est-à-dire à la fois avec les 116 conseillers communautaires issus du 1^{er} tour et 76 conseillers communautaires dont le mandat se poursuit jusqu'à la tenue du second tour dans leur commune.

Par ailleurs, la loi et les ordonnances intervenues en avril et mai maintiennent en fonction jusqu'au conseil d'installation l'ensemble des membres du Bureau communautaire, à savoir les fonctions du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués, qu'ils soient élus sortants (non candidats à leur réélection), réélus ou battus à l'issue du 1^{er} tour, ou en attente du 2nd tour de scrutin.

Un Conseil communautaire dans cette configuration hybride et transitoire se tiendra le 11 juin 2020. Il permettra de rendre compte de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la période de crise sanitaire. Il sera également rythmé par une séquence financière avec le vote du compte administratif, du budget primitif ainsi que des taux d'imposition.

ÉDITO

« Vers la reprise des activités »

Avant de débiter ce Bureau communautaire, je souhaite saluer l'installation des nouveaux élus municipaux du Cotentin qui sont entrés en fonction le 18 mai dernier. Je tiens à remercier également les conseillers sortants qui par leur engagement ont œuvré à la construction de notre EPCI. L'installation des conseils municipaux prévue par le gouvernement entre le 23 et le 28 mai m'ont conduit à ajourner notre Conseil communautaire prévu initialement le 20 mai afin d'entériner l'ensemble des mesures de soutien actées par le Bureau pendant la période de crise sanitaire.

Cette deuxième semaine de déconfinement est marquée pour notre collectivité par la réouverture de nos espaces accueils usagers et la reprise progressive des autres services en situation de travail sur site dans le respect des protocoles sanitaires. Nous étudions également attentivement les conditions de réouverture de l'ensemble des déchèteries. Celle de Gréville-Hague est effective depuis le 22 mai et le site d'Anneville-en-Saire ouvrira ses portes le 2 juin prochain.

Comme évoqué précédemment, notre commande mutualisée de masques alternatifs (en tissu) passée avec le département a été livrée (44 000 masques) le mardi 26 mai en présence des Présidents de Commissions et des Maires du Pôle de Proximité du Val de Saire. En accord avec les élus du Bureau, nous avons souhaité doter en priorité les communes de moins de 1 000 habitants (soit 102 communes). Ces masques accompagnés d'un support d'information sur les consignes d'utilisation seront distribués très prochainement aux Maires par l'intermédiaire des Pôles de Proximité. Le reste de la dotation sera livrée dans le courant de la première quinzaine de juin ».

JEAN-LOUIS VALENTIN

Président de l'agglomération du Cotentin



CE QU'IL FAUT RETENIR

Nouveauté : l'application Tixipass pour voyager sur le réseau urbain

Afin de limiter la vente à bord de titres de transport au regard du contexte sanitaire actuel mais également afin d'apporter une solution moderne pour faciliter l'achat dématérialisé de tickets, l'exécutif a approuvé le déploiement de l'application Tixipass sur le réseau de transport de Cherbourg-en-Cotentin.

Depuis le 18 mai, les voyageurs peuvent désormais prendre le bus avec pour seul titre de transport en poche : leur portable. Disponible pour les smartphones Android et Apple, l'application permet d'acheter, via la carte bancaire, un ticket de bus unique (validité 1h) ou un carnet de 10 voyages. Afin de promouvoir cette solution de vente, une offre promotionnelle liée à la situation sanitaire et valable jusqu'au 24 juillet est proposée aux usagers (1,10€ le titre unitaire au lieu d'1,30€).

Lors de sa montée dans le bus, l'utilisateur de la solution devra scanner une borne QR Code et présenter son titre de transport numérique dans le cadre d'un éventuel contrôle.

Cette solution innovante permet également de disposer de données précises concernant le nombre d'utilisateurs, voyages réalisés, nature des trajets si géolocalisation.

L'IMAGE DU COTENTIN

18 mai 2020

Des instances organisées en distanciel...

Afin de respecter les mesures barrière, le Bureau communautaire s'est réuni pour la 6^{ème} fois depuis le début de cette crise sanitaire en visioconférence. Organisée à l'initiative du Président, Jean-Louis VALENTIN, cette séance a permis d'aborder la reprise d'activités des services et d'effectuer un point d'étape concernant les différents dispositifs de soutien mis en place.



CE QU'IL FAUT SAVOIR

Suite au dernier Bureau communautaire du 18 mai

DES MESURES ÉCONOMIQUES POUR SOUTENIR LES ACTEURS LOCAUX

Dès le début de la crise sanitaire, l'exécutif a pris des mesures importantes afin d'épauler l'ensemble des entreprises du territoire face aux difficultés rencontrées. Ces aides représentent ainsi un engagement financier de la collectivité de 500 000€.

Au-delà des premières actions de suspension des loyers, de report de la collecte de la taxe de séjour, l'agglomération a proposé un large panel d'actions en faveur des producteurs, commerçants et artisans dont voici un premier bilan.

• Retour sur la plateforme producteurs et au soutien apporté

Cette interface a été déployée sur le site internet de l'agglomération afin de favoriser les interactions entre les producteurs locaux et les consommateurs. Elle a permis de localiser les marchés de plein air maintenus, tous les lieux de vente directe et les points de livraisons que les producteurs ont développés pendant cette phase, soit au total plus d'une centaine de lieux de distribution recensés et géolocalisés à l'échelle du Cotentin. Cette nouvelle plateforme a enregistré 8 460 visites dès le premier mois, avec une moyenne de 200 connexions / jour. Suite au déconfinement, l'agglomération a décidé de maintenir cet outil d'information et a appelé les producteurs à mettre à jour leurs données. En complément, l'agglomération a sensibilisé les acteurs de la grande distribution afin qu'ils renforcent

leur approvisionnement auprès des producteurs locaux. Les services communautaires ont également réalisé un retour d'expérience dans le cadre de la tenue dérogatoire des marchés de plein air pendant le confinement et à sa levée pour identifier les précautions sanitaires à mettre en œuvre.

• Rappel des démarches entreprises en faveur des commerçants et artisans

Le gouvernement a mis en place un Fonds National de Solidarité mobilisable notamment par les commerçants et artisans. Le Conseil départemental de la Manche a mis en place une aide de 500 € intitulée « Manche Solidarité TPE 2020 », venant en complément de ce Fonds National de solidarité. En complément, la Région Normandie et les intercommunalités ont créé le fonds « Impulsion Relance Normandie » destiné à accompagner les entreprises non éligibles au Fonds National de solidarité. Il cible les indépendants et les entreprises de moins de 3 salariés ayant observé une baisse d'activité d'au moins 30% et consiste en l'attribution d'une subvention forfaitaire comprise en 1 000 et 1 500 €.

La Communauté d'agglomération du Cotentin participe à la création de ce fonds et financera ainsi 60% des aides apportées aux entreprises du Cotentin. Par ailleurs, l'agglomération aux côtés de l'ensemble des partenaires a souhaité accélérer le plan de transition numérique en actionnant la deuxième phase du dispositif, à savoir la réalisation de 100 diagnostics digitaux gratuits.

ET AUSSI...

• EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Pour répondre à la forte affluence sur les 9 déchèteries ouvertes sur le territoire, il a été décidé d'étendre les horaires d'ouvertures de ces sites. Aussi, les créneaux initialement réservés aux professionnels (9h-12h) sont désormais accessibles également aux particuliers. Seul, le site du Becquet maintient cette plage horaire réservée uniquement aux entreprises.

• INFO DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Afin de renforcer l'information institutionnelle, les décisions de Président sont désormais consultables sur le site Internet : lecotentin.fr

• LE DISPOSITIF DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE EN LIGNE

L'ensemble des mesures à caractère économique en soutien au tissu local est détaillé et consultable sur le site dédié au [développement économique](http://developpement.economique).

Retrouvez l'ensemble des délibérations sur : lecotentin.fr ou par voie d'affichage au siège social de l'agglomération - 8 rue des Vindits - Cherbourg-en-Cotentin.